

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-051BIS DU 13 MARS 1993
DECRET N° /MFFRA/DGFP/DGCA
portant reclassement et nomination de
Monsieur DIANGANA Jean-Pierre,
Assistant Technique Principal des cadres
de la catégorie A, hiérarchie II du
Corps des Chercheurs et Techniciens du
Personnel de la Recherche Scientifique.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

VISAS

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuelle-
ment A, B, C, D) des Fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des Fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
administratives et reclassement notamment en son article 1^{er},
paragraphe 2 ;

Vu le décret n° 82/842 du 16 Septembre 1982 portant Statut
Particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 85/260 du 5 mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'
article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;

Vu le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 1305/MTSS/DGFP/DGPCE/S du 16 Avril 1991 autori-
sant certains Fonctionnaires admis sur titre à suivre un stage de
formation à l'Institut de Développement Rural (IDR) de Brazzaville :
en tête : Madame BALENGA Jacqueline (Régularisation) ;

Vu l'arrêté n° 0256/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SAVE 7 du 24 Janvier 1989
portant promotion au titre de l'année 1987 de certains Fonction-
naires des cadres des catégories A II et B du Corps des Chercheurs
et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scienti-
fique : en tête : TCHICAYA Jean ;

NH
Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Scientifique du 10 Janvier 1992;

Vu la lettre n°605/MDSTETFP/DGRST/DAF du 16 Octobre 1992 du Directeur Général de la Recherche Scientifique et Technique transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°82/842 du 16 Septembre 1982 susvisé, Monsieur DIANGANA (Jean Pierre), Assistant Technique principal de 5ème échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique en service à Brazzaville, Titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural Obtenu à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Attaché de Recherche de 4ème échelon, indice 1110 ACC= Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Avril 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /.-

Brazzaville, le 13 Mars 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives,


Jean Prosper KOYO .-


Claude Antoine DA COSTA .-

AMPLIATIONS:

JORC..... 1
DGFP/DGCA..... 3
DGFP/BST..... 2
D.G.B..... 2
D.G.C.F..... 2
DGRST..... 3
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/BC..... 2

